



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 04/04/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 10/04/2018

Délibération CA17/BP18 n° 2018 - 05
Mardi 10 avril 2018

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 25 AVR 2018

ID : 033-213301435-20180410-CA17BP182018_05-BF

L'an deux mille dix huit, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois avril deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Roger THULLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*
Sylvie AMAN *procuration à Maribel ROBERT SOARES*
Jean-Paul SCHAUS *procuration à Denis RICHARD*

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Jean-Paul SCHAUS

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CA17/BP18 n°2018-1 et -2 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif,

Vu la délibération CA17/BP18 n° 2018-3 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2017,

Vu le projet de budget primitif présenté par au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n°2018-01 portant restes à réaliser 2017.

Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.

Qu'au regard de l'exercice 2017 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter.

Le budget primitif de l'exercice 2018 de la Mairie étant alors ainsi préparé :

Balance Générale du Budget Principal :

✓ <u>Investissement</u>	
○ Dépenses	604 523,22..... €
○ Recettes	604 523,22..... €
✓ <u>Fonctionnement</u>	
○ Dépenses	1 656 849,33.. €
○ Recettes	1 656 849,33.. €

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif de l'exercice 2018 de la manière suivant :

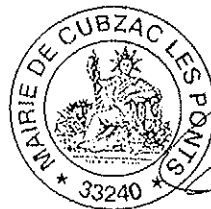
Balance Générale du Budget Principal

✓ <u>Investissement</u>	
○ Dépenses	604 523,22..... €
○ Recettes	604 523,22..... €
✓ <u>Fonctionnement</u>	
○ Dépenses	1 656 849,33.. €
○ Recettes	1 656 849,33.. €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE